



**PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
SOUS-PREFECTURE DU RAINCY**

Bureau de la Coordination Interministérielle  
Et de la Politique de la Ville

Le Raincy, le 12 JUIN 2019

BCIVP/N° 23

Monsieur le Maire,

La concertation menée sur le projet de sécurisation et d'aménagement de la carrière de l'ouest à Gagny a montré que certains riverains n'avaient pas connaissance des risques liés à la présence de cette carrière pour leurs habitations.

Les informations relatives au plan de prévention des risques de Gagny et au périmètre de risques du Raincy, valant plan de prévention des risques, figurent sur le site internet de la préfecture (voir liens en annexe). Leur approbation a fait l'objet d'une enquête publique préalable et des publications prévues par la réglementation.

Les documents sont connus des associations environnementales ayant participé à la concertation car régulièrement évoqués par elles.

Concernant les risques, l'Inspection Générale des Carrières a indiqué en 2008, et confirmé en 2015, que « l'apparition d'un fontis pourrait affecter les terrains au-delà des limites de la carrière, sur une bande pouvant atteindre 40 mètres de large, et créer ainsi des désordres sur l'aqueduc et les constructions voisines sur la commune de Gagny. Cette bande de 40 mètres de large se scinde en deux zones correspondant à une zone de protection de 5 à 20 mètres selon les caractéristiques de la carrière et une marge de reculemment de 10 à 20 mètres au-delà de la zone de protection.

*La zone de protection correspond à la bande de terrain, bordant les emprises sous-minées, susceptible de s'effondrer durant, ou relativement peu de temps après la survenue d'un fontis en surface. Le délai d'apparition de ces effondrements et leur extension horizontale sont fonction de la dynamique de l'événement.*

*La marge de reculemment représente la zone d'influence d'un événement qui s'est produit en surface ou qui est susceptible de se produire. Dans cette zone sont susceptibles d'apparaître des décompressions de terrain entraînant essentiellement des ruptures de canalisation et l'apparition de fissures sur le bâti ».*

6, allée de l'Église (accueil du public : 57, avenue Thiers) 93340 Le Raincy

Téléphone : 01 43 01 47 00 – Télécopie : 01 43 01 48 10

<http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr>

E-mail : [sous-prefecture-du-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-du-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h00 à 16h00

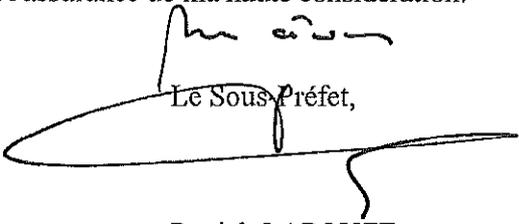
Les trois plans ci-joints font apparaître les numéros des parcelles cadastrales concernées, la zone d'aléa très fort (correspondant à la zone de protection) et la zone d'aléa fort (correspondant à la marge de reculement). Une marge de sécurité de 5 mètres figure sur ces plans.

Comme convenu lors de la réunion publique du 29 mai 2019, les services de l'État se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'information des riverains impactés.

Par ailleurs, je tenais à vous informer que l'amiante présente sur le site (palissades ne présentant pas de risque particulier en l'état) va faire l'objet d'un plan de retrait.

J'adresse copie du présent courrier à Monsieur le Maire de Villemomble.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma haute considération.



Le Sous-Préfet,

Patrick LAPOUZE

Monsieur Michel TEULET  
Maire de Gagny  
Hôtel de Ville de Gagny  
Place Foch  
93220 GAGNY

---

## ANNEXE

### GAGNY

Plan de prévention des risques, approuvé en 2002 et révisé en 2013

<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Les-risques-naturels-et-technologiques-en-Seine-Saint-Denis/Les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-approuves/Les-plans-de-prevention-des-risques-mouvements-de-terrain/Le-plan-de-prevention-des-risques-naturels-lies-aux-anciennes-carrieres-de-Gagny>

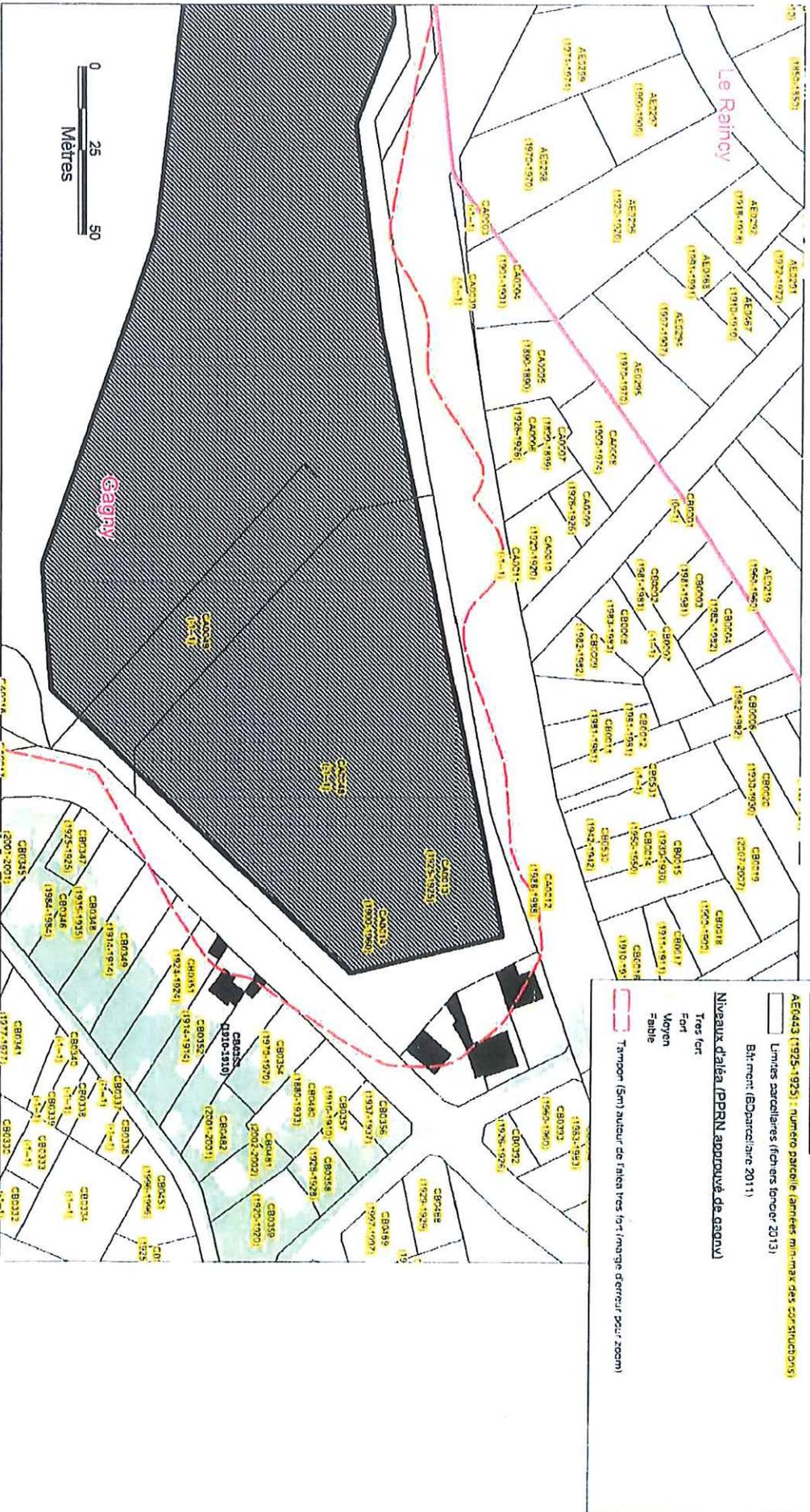
### LE RAINCY

Périmètre de risques valant plan de prévention des risques, approuvé en 1986 et modifié en 1995, conformément à l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme

<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Les-risques-naturels-et-technologiques-en-Seine-Saint-Denis/Les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-approuves/Les-plans-de-prevention-des-risques-mouvements-de-terrain/Les-perimetres-de-risques-lies-aux-anciennes-carrieres-ou-a-la-dissolution-du-gypse/Le-perimetre-de-risques-anciennes-carrieres-du-Raincy>

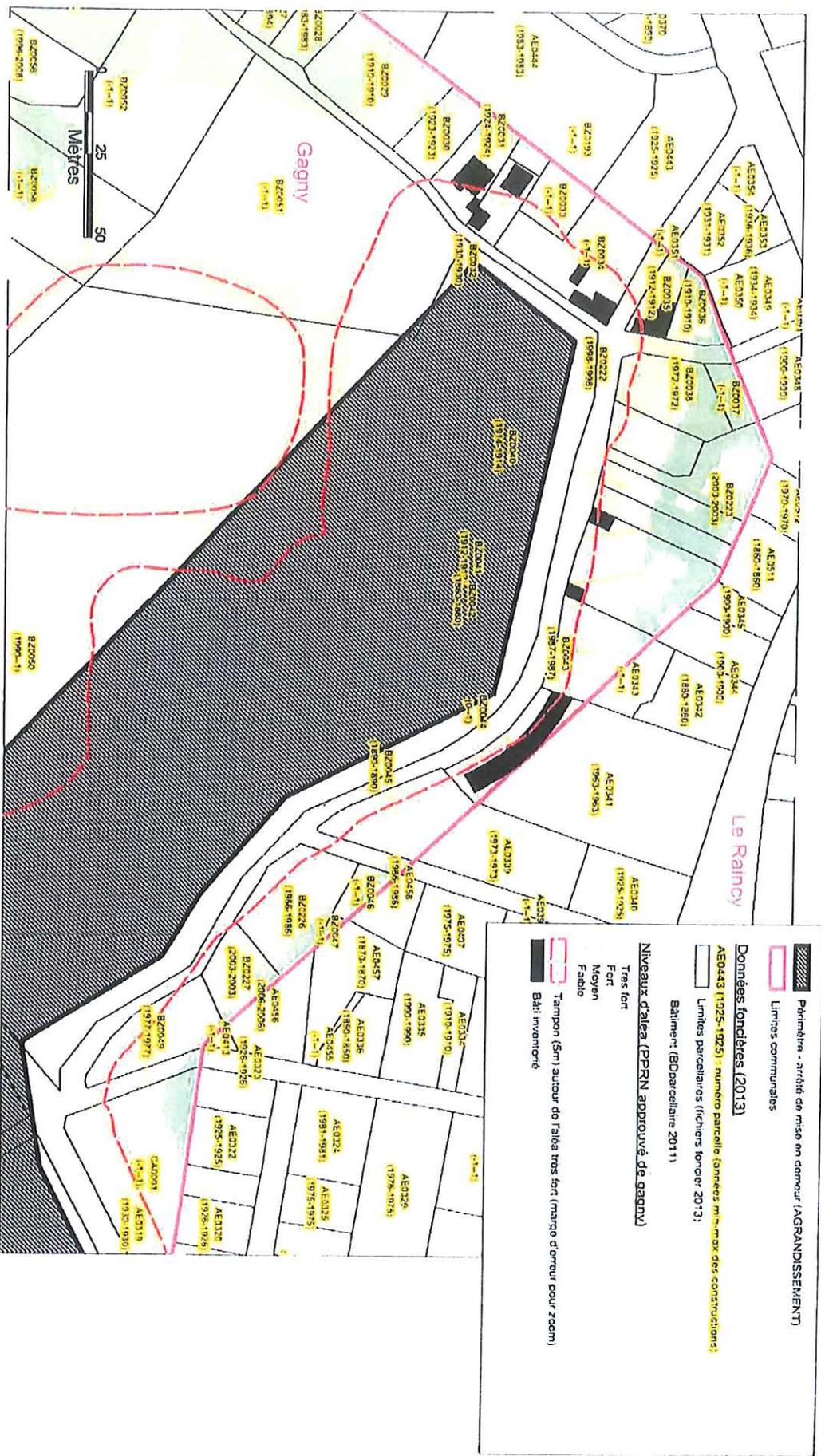
**Les documents sont accessibles avec les mots clés « PPR Gagny » et « PPR Raincy » sur les moteurs de recherche habituels.**

### Secteur 3 – EST (biens exposés principalement sur le territoire communal de Gagny)



DRIEA – Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis – SEUR - PIET

Secteur 1 - OUEST (biens exposés principalement sur le territoire communal de Gagny)



DRIEA - Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis - SEUR - PIET

## Secteur 2 – CENTRE (biens exposés principalement sur le territoire communal du Raincy)

